A/C.4/68/9



Assemblée générale

Distr. générale 10 juin 2014 Français Original : anglais

Soixante-huitième session
Commission des questions politiques
spéciales et de la décolonisation
(Quatrième Commission)
Point 5 de l'ordre du jour
Élection des bureaux des grandes commissions

Lettre datée du 11 juin 2014, adressée au Président de la Quatrième Commission par la Présidente du Groupe des États arabes pour le mois de juin 2014

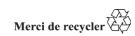
Au nom du Groupe des États arabes et en ma qualité de Présidente de celui-ci pour le mois de juin 2014, j'ai l'honneur de me référer à la prochaine élection du Président de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale et des membres des bureaux des grandes commissions, qui doit avoir lieu le 16 juin 2014.

À cet égard, je tiens à signaler que les pays membres du Groupe des États arabes s'opposent vigoureusement à la nomination du candidat d'Israël, présentée par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, à l'un des postes de Vice-Président de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission). Le Groupe des États arabes estime qu'il est ridicule et totalement inacceptable qu'Israël, puissance occupante depuis 47 ans, pose sa candidature à la vice-présidence de la Quatrième Commission, qui s'occupe justement de la décolonisation et d'autres questions sensibles et éminemment importantes concernant, notamment, les réfugiés de Palestine, le maintien de la paix, les droits de l'homme et les travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

Le Groupe des États arabes conteste la légitimité et la recevabilité de la candidature, à l'élection d'un bureau de grande commission, d'un État Membre qui méprise ouvertement et délibérément toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies le concernant, y compris les innombrables résolutions adoptées par la Quatrième Commission et l'Assemblée générale au sujet du conflit israélo-palestinien et de la question de Palestine, et agit régulièrement en violation flagrante des dispositions de la Charte des Nations Unies. De surcroît, le fait qu'Israël ait voté contre la plupart des projets de résolution présentés au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Quatrième Commission et tenu des propos provocateurs à maintes reprises durant les délibérations de celle-ci montre on ne peut plus clairement qu'il







fait peu de cas de ses travaux et de ceux de l'Assemblée dans son ensemble, en particulier en ce qui concerne la question de Palestine.

En ma qualité de Présidente du Groupe des États arabes, je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les États Membres, pour examen immédiat.

L'Ambassadrice, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, Présidente du Groupe des États arabes pour le mois de juin 2014 (Signé) Alya Ahmed Saif Al-Thani

2/2